

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019**

N°: 286/19

**Objet : DONNÉ ACTE DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

L'an deux mil dix-neuf et le seize du mois de décembre
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

METROPOLE AIX-MARSEILLE -
PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Etang, Charleval,
Eyguières, la Barben, la Fare-
les-Oliviers, Lamanon, Lançon
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex

Secrétaire de séance :
David YTIER

Date publication/affichage :

23 DEC. 2019

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 10 décembre 2019 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

Etaient présents à cette Assemblée :

Patrick ALVISI, Serge ANDREONI, André BERTERO, Marylène BONFILLON, Éric BRUCHET, Monique BUNTZ, Jean-Claude CADIOU, Catherine CASORLA, Chantal CLISSON, Claude CORTESI, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Françoise FERNANDEZ, Hélène GENTE-CEAGLIO, Philippe GINOUX, Alexandra GOMEZ, Philippe GRANGE, Olivier GUIROU, Denis HOARAU, Nicolas ISNARD, Didier KHELFA, Brice LE ROUX, Jean-Pierre MAGGI, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Michel MILLE, Laurence MONET, Joseph PALMITESSA, Sandrine PRAT, Christian RAPAUD, Michel ROUX, Marie-France SOURD, Jean VANWYNSBERGHE, Yves WIGT, Mourad YAHIAITNI, David YTIER.

Avaient donné pouvoir :

Christophe AMALRIC donne pouvoir à Michel MILLE, Patrick APPARICIO donne pouvoir à André BERTERO, Catherine BRICOUT donne pouvoir à Jean-Claude CADIOU, Pierre CHOUZY donne pouvoir à David YTIER, Evelyne DE FILIPPO donne pouvoir à Christian RAPAUD, Bérangère GAUTHIER donne pouvoir à Yves WIGT, Jean-Pierre GUILLAUME donne pouvoir à Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Patricia HEYRAUD donne pouvoir à Olivier DENIS, Lionel JEAN donne pouvoir à Serge ANDREONI, Brice LE ROUX donne pouvoir à Sandrine PRAT, Stéphane LE RUDULIER donne pouvoir à Chantal CLISSON, Pascal MONTECOT donne pouvoir à Françoise FERNANDEZ, Sandrine POZZI donne pouvoir à Richard LEROI.

Étaient absents et excusés à cette Assemblée :

Florian BRUNEL, Joëlle BURESI, Auguste COLOMB, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Dimitri FARRO, Gérard FRISONI, Rita GIACOBETTI, Corinne LUCCHINI, Henri PONS, Nathalie SAINT-MIHIEL, Caroline TILLIE-CHAUCHARD, Philippe VERAN.

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
60	35	48

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191216-286-19-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

Le Conseil de Territoire PREND ACTE des décisions du Président du Conseil de Territoire prises en application de l'article L. 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délégation consentie au Président du Conseil de Territoire par délibération n°34/16 du 25 avril 2016.

☐ N°32/19 : MAPA de travaux - Travaux de reprise de la couverture-étanchéité du Centre de Stockage de Déchets non Dangereux (CSDND) de Mallemort - Lot 2 – Colmatage des perforations de la géomembrane - EODD INGENIEURS CONSEILS - Marché n° V190478A00

Montants :

Seuil minimum : 500 € HT

Seuil maximum de 6 000 € HT

☐ N°33/19 : Acquisition d'une centrale de dilution pour produit d'entretien à la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - GROUPE PLG MEDITERRANEE

Montant : 521,40 € HT

☐ N°34/19 : Entretien, vérification et remise en conformité du toboggan à la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - EUREKA

Montant : 10 118,07 € HT

☐ N°35/19 : MAPA de prestations de services – Assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, technique et financière en vue de la passation de marchés publics de prestations de services liés à la gestion de déchets ménagers et assimilés - Lot 3 – Assistance financière au maître d'ouvrage - CALIA CONSEIL - Marché n° V190493A00

Montant : 23 100 € HT

☐ N°36/19 : MAPA de travaux pour la construction de nouveaux bâtiments au centre de transfert de Salon de Provence - Lot 4 : Chauffage, ventilation, climatisation et plomberie - THERMI SUD - N° de marché V19142

Montant : 46 085 € HT

☐ N°37/19 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - Foyer de vie Lou Calen

Prestations facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements

☐ N°38/19 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - S.D.I.S des Bouches du Rhône

Mise à disposition gratuite

☐ N°39/19 : MAPA de travaux - Travaux de reprise de la couverture-étanchéité du Centre de Stockage de Déchets non Dangereux de Mallemort - Lot 2 – Colmatage des perforations de la géomembrane - Annule et remplace la décision n°32/19 du 14/10/2019 pour erreur matérielle - Lot n° 2 : H2O ENVIRONNEMENT - Marché n° V190536A00

Montants :

Seuil minimum : 500 € HT

Seuil maximum de 6 000 € HT

☐ N°40/19 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - CATTP, Foyer FAM, Foyer Raymond JACQUEMUS

Prestations facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements

☐ N°41/19 : Constat d'huissier - SCP GROS D'HAILLECOURT-CHETBOUN – SALTEL

Montant : 287,67 euros HT

☐ N°42/19 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - Collège Commandant Cousteau, Collège Roquepertuse, Collège Fernand Léger, Collège Louis Leprince-Ringuet

Mise à disposition gratuite

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191216-286-19-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

(suite délibération n°286/19)

□ N°43/19 : Avenant n°1 à l'accord-cadre n° 3170023 « Contrôle de vérification du fonctionnement et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif » - Société des Eaux de Marseille
Aucune incidence financière

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

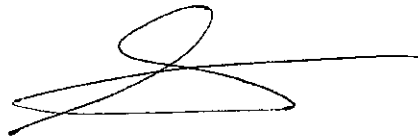
POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.

Nicolas ISNARD,
Président du Conseil de Territoire



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191216-286-19-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191216-286-19-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019